

# COVID-19 et gestion des déchets : point de situation

## • LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EST MAINTENUE.

**Rappel des consignes de présentation du bac d'ordures ménagères :** Veillez à sortir votre bac la veille au soir pour les tournées du matin et avant 10h00 pour les tournées de fin de matinée. Le camion de collecte peut avoir de l'avance ou du retard sur la tournée ; laissez votre bac sur le domaine public en attendant son passage.

**Rappel COVID :** Pour raison sanitaire, les mouchoirs, gants et masques susceptibles d'être contaminés par le covid-19, devront être enfermés dans des emballages (sacs) étanches puis conservés 24 heures avant d'être eux-mêmes placés dans un autre sac poubelle fermé pour dépôt dans les ordures ménagères.

## • LA COLLECTE DES BIODÉCHETS EST STOPPÉE JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

Pour des raisons sanitaires et de civisme, nous vous demandons de **suspendre impérativement vos dépôts de biodéchets aux points d'apport volontaire**. Nous vous invitons, à privilégier le compostage si vous en avez la possibilité. A défaut, nous vous prions de mettre vos biodéchets dans votre bac à ordures ménagères.

**En raison de la suppression de la collecte des biodéchets, 4 levées supplémentaires gratuites** de vos bacs d'ordures ménagères sont accordées **pour la période d'avril à mai (2 levées par mois)**. **Seules les ordures ménagères et les biodéchets sont acceptés dans les bacs.**

**ATTENTION :** Ces levées supplémentaires ne sont valables que pour le mois d'avril et de mai ; elles ne sont pas reportables sur votre forfait annuel.

## • LA COLLECTE DES MULTIMATÉRIAUX (PAPIER, CARTONS...) ET DU VERRE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE EST MAINTENUE.

**Rappel des consignes :** Les dépôts d'ordures aux pieds des conteneurs sont considérés comme des dépôts sauvages ; ils sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 1500 €.

**Rappel COVID :** Pour se rendre aux points d'apport volontaire de déchets, sur le justificatif de déplacement, cochez la case « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés » et préciser, à la main, le motif « tri ou évacuation des déchets ».

## • LA COLLECTE DES TEXTILES EST ÉGALEMENT STOPPÉE JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

Nous vous demandons donc de **suspendre vos dépôts dans les bornes prévues à cet effet.**

**• LES DÉCHÈTERIES ET POINTS VERTS SONT FERMÉS JUSQU'À NOUVEL ORDRE.**

Les déchets verts pourront être stockés temporairement dans votre jardin en attendant un retour à la normale. Pour réduire vos déchets, vous pouvez [expérimenter de nouvelles pratiques de jardinage](#) au naturel. [Consultez régulièrement notre site internet et notre page facebook pour y trouver des conseils.](#)

**• LES ANIMATIONS RELATIVES À LA SENSIBILISATION ET À LA PRÉVENTION SONT ANNULÉES JUSQU'À NOUVEL ORDRE.**

**Pour toutes demandes merci d'adresser un mail à : [dechets@paysrhinbrisach.fr](mailto:dechets@paysrhinbrisach.fr)**

**Seules les demandes urgentes seront traitées.**

**Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.**

Pour tout renseignement complémentaire,  
vous pouvez contacter la Communauté de Communes :  
- par téléphone au 03 89 72 56 49,  
- par mail [contact@paysrhinbrisach.fr](mailto:contact@paysrhinbrisach.fr)  
- ou consulter le site internet [www.paysrhinbrisach.fr](http://www.paysrhinbrisach.fr)

**Contact presse :**

Jessica DALSTEIN, chargée de communication  
03 89 72 14 99  
[jessica.dalstein@paysrhinbrisach.fr](mailto:jessica.dalstein@paysrhinbrisach.fr)

